

RANDO PLAISIR

Compte rendu du Conseil d'Administration du 8 septembre 2017



Présents : René Billon, Françoise Blanc, , Annie Denis, Martine Dessagne, André Evieux, Patrick Fèvre, Maurice Guérin, Maurice Guillon, Roland Hucher, Aimé Lingot, Pierre Masi, Jeanine Palmigiani, Patrick Ripoteau

Excusés : Michel Bonod, Jacques Mermillon, Régine Pahon

Le président René Billon ouvre la séance à 14h00 pour traiter les points inscrits à l'ordre du jour diffusé le 27/08/17.

Préparation de l'Assemblée Générale (AG) 2017

L'AG 2017 aura lieu le mardi **03 octobre 2017 à 20h00** au foyer rural de Poncin selon un ordre du jour semblable à celui de l'an passé.

La présentation se fera sous une forme identique avec projection de diapositives qui seront actualisées par Patrick Ripoteau avec les éléments fournis par les responsables des différentes commissions.

Le coût des licences 2018 est de 25 € en individuel et de 49,80 € en familial pour la part fédérale. Lors de ce CA il a été proposé de conserver le même montant de 8,50 € que l'an passé pour la part du club : ce qui aboutirait à un total de 33,50 € en individuel et de 58,30 € en familial.

Ces tarifs seront proposés au vote de l'AG 2017.

Selon les règles de la fédération nationale les certificats médicaux d'aptitude à la pratique de la randonnée pédestre devront être fournis lors de l'AG par les nouveaux adhérents et par tous les adhérents de plus de 70 ans. Une nouveauté cette année : les anciens adhérents de moins de 70 ans conservent la validité de 3 ans du dernier certificat médical fourni sous condition de répondre personnellement à un questionnaire médical. S'il n'est pas répondu 'oui' à aucune des questions posées il suffit de remplir et valider l'attestation de bonne santé (sans fournir de nouveau certificat médical) alors qu'une seule question à réponse négative nécessite un nouveau certificat médical. Le questionnaire (qui devient attestation si toutes les réponses sont négatives) est joint en annexe de ce compte rendu.

En résumé

1 - je fournis un certificat médical d'aptitude :

- si je suis nouvel adhérent

- si j'ai plus de 70 ans
- si j'ai moins de 70 ans et que mon dernier certificat a plus de 3 ans
- si je suis âgé de moins de 70 ans et ai répondu par OUI à l'une des questions du questionnaire de santé (même si mon dernier certificat médical a moins de 3 ans). En ce cas la questionnaire n'a pas à être retourné au club mais à votre médecin lors de votre demande de certificat médical).

2 - je fournis une attestation personnelle de bonne santé (questionnaire devenant attestation) :

- si j'ai moins de 70 ans, que mon dernier certificat médical a moins de 3 ans et que j'ai répondu NON à l'ensemble du questionnement médical.

Pour le renouvellement par tiers du Conseil d'Administration aucun membre actuel n'est identifié sortant. Cela n'empêche nullement l'entrée au CA de nouveaux participants (ne serait-ce qu'un ou deux) car nos statuts ne limite pas le nombre de membres. Les adhérents intéressés sont priés de se faire connaître avant l'AG auprès du président René Billon.

Pierre Masi a expliqué en CA les principaux éléments de budget et de financement qu'il présentera lors de l'AG. La part importante des subventions communales pour le financement de notre club a de nouveau été notée.

Le reste des aspects matériels, organisationnels et pratiques de l'AG ont été traités et affectés aux différents membres du CA.

Rendez-vous à 16h00 aux concernés pour préparer la salle et l'intendance (salle du haut).

Trousses à pharmacie

Cinq trousses à pharmacie sont actuellement en service. Ce nombre est insuffisant pour assurer la disponibilité d'une trousse lors de chaque randonnée (rappelons qu'elle doit être portée par celui qui ferme la marche).

Après échanges et recherche de solutions il a été décidé en CA d'en acquérir 2 ou 3 de plus selon le coût unitaire. Cela permettra de fluidifier leur passation entre les responsables de randonnées (des lundis, jeudis, WE...).

Chaque randonneur est par ailleurs encouragé à se munir de son propre nécessaire, surtout s'il lui est spécifique, lors des randonnées. De petites trousses sont vendues à prix raisonnable dans différentes enseignes de sports.

Point sur les commissions

○ **commission randos**

Le nombre moyen de participants par randonnée est de 31 le lundi, de 20 pour la journée entière le lundi, de 30 le jeudi et de 19 le WE.

Le président fait part en CA de difficultés pour les randonnées douces du jeudi car le calendrier ne mentionne pas le nom des accompagnateurs, que ces derniers sont en nombre insuffisants et qu'en cas de changement de programme le président n'est pas informé.

René Billon organisera une réunion spécifique pour essayer de trouver des solutions adaptées.

Aimé Lingot proposera au prochain CA 2 ou 3 itinéraires, et modalités associées, pour la randonnée thématique à Cerdon le 1er mai (cf. CR du précédent CA).

○ **commission sentiers**

- le club a reçu de la Communauté de Communes, via le Comité de l'Ain, une somme de 1780 € pour l'entretien et la surveillance des sentiers qui sont affectés au club (revoir le CR de l'AG 2016 qui les récapitulait). Nous ne savons pas si cela sera régulièrement reconduit, la question étant d'importance dans un contexte de réduction probable des subventions communales suite aux politiques gouvernementales.

- une journée d'entretien sera organisée, probablement fin septembre.

- il a été proposé que les responsables de secteurs notent les travaux et entretiens réalisés (cela facilitera la remontée d'information sur ce sujet).

- nous ne disposons pas d'informations récentes sur la livraison attendue des plaques signalétiques commandées pour le balisage des sentiers.

- Aimé Lingot propose une modification de parcours d'un sentier sur Cerdon afin d'éviter une zone dangereuse de traversée de route. Le nouveau parcours passe par le village près de la cuivrierie. Son fléchage a débuté avec l'aide de Maurice Guérin.

○ **commission animation / communication**

La sortie annuelle est maintenant finalisée, il ne reste plus que les confirmations à faire (resto, transport,...) et à ce jour 68 des 69 places sont assurées au niveau des inscriptions.

Informations et questions diverses

Le prochain CA se tiendra le **25 octobre 2017** à 14h00.

Le secrétaire, Patrick FEVRE





Nouvelles dispositions concernant le renouvellement de la licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre suite à l'arrêté ministériel du 20 avril 2017.

Ce questionnaire de santé est exigé pour le renouvellement de la licence sportive et vous permet de savoir si vous devez ou non fournir un certificat médical.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. <u>DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS</u>	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour:		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : « Pas de certificat médical à fournir ». Il faut simplement délivrer ce questionnaire sur l'honneur à votre association lors de la demande de renouvellement de la licence. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : « Le certificat médical est à fournir ». Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

NB : ce questionnaire est à fournir au club en tant qu'attestation seulement si toutes les réponses sont négatives (en cas contraire il est à montrer à votre médecin lors de la demande de certificat médical).

Fait à : le

Nom Prénom

Signature :